



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

Rectorat de l'académie de Créteil
Service DPE 4
Affaire suivie par :
Tél : 01 57 02 60 41
Mél : actesco.dpe@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil

- Vu : le code de l'éducation ;
- Vu : le décret n°92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;
- Vu : l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- Vu : l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires ;
- Vu : l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2021 portant nomination des personnels intéressés en qualité de professeur de lycée professionnel stagiaire ;
- Vu : les propositions du jury académique du 5 juillet 2022.

Arrêté

Article 1 :

Sont admis(es) et titularisé(e)s après délibération du jury académique d'évaluation et de titularisation, les professeur(e)s de lycée professionnel stagiaires dont les noms figurent en annexe.

Article 2 :

Les dispositions du présent arrêté prendront effet administratif et financier à compter de la date de titularisation qui sera précisée ultérieurement dans des arrêtés individuels, et sous réserve expresse de la vérification de l'aptitude physique à l'exercice des fonctions et de l'obtention du diplôme exigé.

Article 3 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 21 juillet 2022

Secrétaire Général Adjoint,
Directeur des Relations et des
Ressources Humaines

Mehdi CHERFI



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE

Jury académique des professeurs de lycée professionnel stagiaires – session de juin 2022

Professeur(e)s stagiaires admis(es) dans le corps des professeurs de lycée professionnel (secteur public)
sous réserve expresse de la vérification de l'aptitude physique à l'exercice des fonctions et de l'obtention du diplôme exigé

| Civilité | Nom d'usage | Nom de famille | Prénom | Discipline | Année du concours |
|----------|-------------|----------------|----------|------------|----------------------|
| MM | NESRIN | TASKIRAN | OZBINGOL | HORTICULT. | 2021 |